

La Brève

1. - Déclaration de politique générale
- Ils ont dit...
2. - Les mesures phares du plan pour l'emploi -
- Un gouvernement de "combat" - Portraits -
3. - Le Premier ministre à l'écoute de l'UPA
- Contestation unanime - Nominations - Ils ont dit...
4. - Les Brèves - L'agenda -

Lettre d'information bimensuelle N°156 - 15 juin 2005

Ils ont dit...

"...Il y a deux millions six cent mille entreprises en France : un million et demi d'entre elles n'ont pas de salarié, près d'un million a moins de dix salariés. L'emploi en France passe par elles... Pour débloquer l'embauche dans ce secteur, je propose trois mesures.

Première mesure : la simplification de l'acte d'embauche grâce au chèque-emploi pour les très petites entreprises. Ce chèque aura valeur à la fois de bulletin de salaire et de contrat de travail...

Deuxième mesure : dans le respect du code du travail, je propose la mise en place à compter du 1^{er} septembre d'un nouveau type de contrat de travail à durée indéterminée, le "contrat nouvelle embauche"... Il conciliera plus de souplesse pour l'employeur et de nouvelles sécurités pour le salarié... Une évaluation de ce dispositif sera conduite avec les partenaires sociaux.

Troisième mesure : je veux inciter les chefs d'entreprise à surmonter le seuil des dix salariés. Je propose que l'Etat prenne en charge les cotisations supplémentaires dues à partir du dixième salarié. Cette neutralisation continuera de jouer pour l'embauche des dix salariés suivants.

Extraits de la déclaration de politique générale du Premier ministre, le 8 juin 2005.

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE Les petites entreprises au coeur de la bataille pour l'emploi

Le programme de gouvernement de Dominique de Villepin s'appuie largement sur les petites entreprises pour relever le défi de l'emploi, preuve que l'UPA a été entendue.

Au terme d'une semaine d'intenses consultations et de multiples supputations médiatiques, le nouveau Premier ministre, dans le cadre de sa déclaration de politique générale, a rendu son verdict : le gouvernement fondera quasiment toute sa politique de lutte contre le chômage sur le tissu des petites entreprises et notamment sur les 860 000 entreprises artisanales françaises. L'UPA ne pouvait que se réjouir en constatant que Dominique de Villepin avait ainsi tenu compte de ses propositions. En effet, les mesures qu'il a présentées le 8 juin dernier tendent d'abord à reprendre le processus d'allègement du coût du travail qui a fait la preuve de son efficacité en matière de création d'emplois. L'UPA veillera d'ailleurs à ce que les exonérations de cotisations sociales patronales supplémentaires qui doivent intervenir d'ici 2007, bénéficient bien au final, aux salaires allant jusqu'à deux SMIC. Les trois mesures annoncées par le Premier ministre pour débloquer l'embauche (la simplification de l'acte d'embauche, l'augmentation de la période d'essai, la suppression des effets négatifs du seuil de 10 salariés) vont dans le sens

souhaité par l'UPA. Pour autant, les modalités de mise en œuvre de ces dispositifs devront être étudiées avec la plus grande vigilance. Ainsi, le chèque emploi entreprise ne pourra pas être la simple reprise du Titre emploi entreprise créé il y a deux ans et qui n'a jamais vu le jour en raison de son extrême complexité. D'autres mesures incitent à la reprise d'activité et sont de nature à rapprocher l'offre et la demande d'emploi, en particulier le crédit d'impôt de 1000 euros accordé aux jeunes qui prennent un emploi dans un secteur soumis aux difficultés de recrutement.

En revanche, l'UPA s'est étonnée que le nouveau Chef de gouvernement confirme la volonté de son prédécesseur de faire baisser artificiellement les prix de la grande distribution au risque de rompre l'équilibre entre les différentes formes de commerce et de détruire l'emploi dans les services et le commerce de proximité. Sur ce sujet comme sur l'ensemble du plan gouvernemental, l'UPA jouera pleinement son rôle de partenaire social, participant activement à la concertation annoncée par Dominique de Villepin.

Les mesures phares du plan pour l'emploi



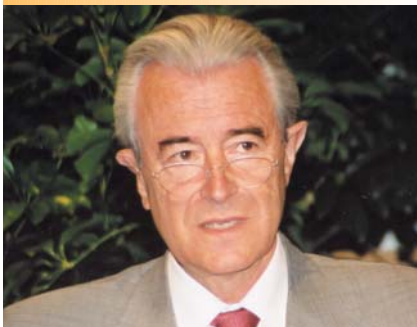
Jean-Louis Borloo, ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement.



Thierry Breton, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.



Xavier Bertrand, ministre de la Santé et des Solidarités.



Gilles de Robien, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.



Renaud Dutreil, ministre des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions Libérales.

"Agir vite", c'est le maître mot à Matignon. Presqu'entièrement dédié aux très petites entreprises -TPE- et aux jeunes de moins de 25 ans, le plan d'urgence pour l'emploi doit être opérationnel pour l'essentiel dès la rentrée de septembre. Auparavant, le contenu du plan sera confronté à l'avis des partenaires sociaux et fera l'objet d'une loi habilitant le gouvernement à légiférer par ordonnances. C'est dire si les mesures résumées ci-après sont susceptibles d'évoluer.

Le "**contrat nouvelle embauche**" est un contrat à durée indéterminée dont la période d'essai se prolonge deux années. Durant ce laps de temps, le licenciement du salarié n'oblige pas au versement d'une indemnité compensatrice de précarité, contrairement au CDD. Cette faculté donnée à l'employeur de ne pas garder son salarié, est assortie d'un accompagnement renforcé : meilleure indemnisation chômage et suivi personnalisé de reclassement.

"Inciter les chefs d'entreprise à **surmonter le seuil de 10 salariés**" est une autre priorité du plan d'urgence pour l'emploi. A l'heure actuelle, l'entreprise supporte de nouvelles charges à partir du dixième ou du onzième salarié : le versement transport qui varie selon les communautés urbai-

nes, le prélèvement pour formation professionnelle qui passe de 0,55% à 0,90% de la masse salariale... On estime à 5 000 euros en moyenne par an et par salarié le surcoût généré par le passage du seuil. D'où la proposition du Premier ministre que cette surcharge financière soit supportée par l'Etat.

Tel qu'il est envisagé le **chèque emploi entreprise** est lui aussi réservé aux TPE ; inspiré du chèque emploi service, il fait office à la fois de contrat de travail et de bulletin de salaire. L'UPA qui partage l'objectif de simplification de l'acte d'embauche, s'opposera néanmoins à ce projet qui dans son état actuel n'est tout simplement pas réalisable.

Pour favoriser l'**emploi des jeunes**, le plan prévoit que l'embauche d'un jeune de moins de 25 ans n'entrera plus dans le décompte du seuil de dix salariés. En outre, une disposition pourrait s'avérer intéressante pour l'artisanat, celle qui consiste à accorder 1000 euros de crédit d'impôt aux jeunes qui prendront un emploi "dans un secteur connaissant des difficultés de recrutement". Dès le 16 juin, date à laquelle elle sera consultée par Jean-Louis Borloo et Gérard Larcher, l'UPA fera part de son avis sur les mesures phares de ce plan d'urgence pour l'emploi.

REMANIEMENT

Un gouvernement de "combat"

Pour gagner la bataille pour l'emploi, Dominique de Villepin s'est doté, en accord avec le Président de la République, d'une équipe resserrée, un gouvernement de combat en quelque sorte. C'est ainsi que Thierry Breton à peine installé à Bercy, a été confirmé dans ses fonctions et que Jean-Louis Borloo a gardé la mainmise sur le pôle social (emploi, travail, cohésion sociale et logement), aidé en matière de relations du travail et d'insertion professionnelle par Gérard Larcher, ministre délégué. Xavier Bertrand qui avait mené la réforme de l'assurance maladie sous l'égide de Philippe Douste-Blazy, s'est vu confier le portefeuille de la Santé qu'il occupera en

duo avec Philippe Bas, son ministre délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées et à la Famille. Pour sa part, Gilles de Robien a hérité de l'Education nationale. L'UPA espère qu'il sera porteur du rapprochement souhaité par la réforme Fillon, entre le monde de l'enseignement et la sphère de l'entreprise. Enfin, Renaud Dutreil a retrouvé le ministère des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales. Il reprend ainsi au vol le projet de loi en faveur des PME qui pourrait bientôt prendre le titre de "Dutreil II" puisqu'il succède à une première loi pour l'initiative économique d'août 2003.

Le Premier ministre à l'écoute de l'UPA

Moins d'une semaine après sa nomination à Matignon et dès avant sa déclaration de politique générale, le successeur de Jean-Pierre Raffarin a souhaité rencontrer les partenaires sociaux afin de connaître leurs priorités pour améliorer la situation de l'emploi. Le Président de l'UPA, Pierre Perrin, et les Vice-Présidents, Pierre Perez et Jean Lardin, ont ainsi été longuement entendus par Dominique de Villepin, qui était entouré de Jean-Louis Borloo, Gérard Larcher et Jean-François Copé. Après avoir souligné combien la lutte contre le chômage constitue pour les représentants de l'artisanat le préalable indispensable à toute relance économique, ils ont mis en avant quatre axes d'action pour gagner la bataille de l'emploi. D'abord, le processus de réduction du coût du travail engagé depuis plusieurs années, malheureusement interrompu en 2004, doit être relancé. Trois leviers devraient être actionnés pour faciliter le recrutement : l'allègement des cotisations sociales patronales pour tous les salaires allant jusqu'à deux SMIC et l'application d'un taux réduit de TVA pour l'ensemble des entreprises de main d'œuvre. En outre, l'UPA s'oppose à une réintroduction de la masse salariale dans le calcul de la taxe professionnelle. Deuxième priorité : relier l'offre et la



La rencontre du 8 juin à Matignon

demande d'emplois. Qu'il s'agisse de développement de la formation, de mesures d'incitation à l'activité, ou de communication, tous les outils susceptibles de relier les entreprises qui éprouvent des difficultés de recrutement avec les personnes sans emploi doivent être utilisés. De même, l'UPA a demandé au Premier ministre de contribuer au renforcement du dialogue social, s'étonnant au passage, que les pouvoirs publics n'aient pas encore rendu possible l'application de la totalité de l'accord du 12 décembre 2001 sur le développement du dialogue social dans l'artisanat. Enfin, les représentants de l'UPA n'ont pas manqué d'évoquer le développement continu de la grande distribution et la nécessité pour toute autorité qui mise sur les petites entreprises pour combattre le chômage, de mieux garantir l'équilibre entre les différentes formes de commerce (voir ci-dessous).

CGAD - CGPME - FNSEA - UPA

Contestation unanime

Le sujet de la contestation est l'article 31 du projet de loi en faveur des PME. En effet, le texte qui est en cours d'examen par les Sénateurs, traduit l'exigence de baisse des prix dans les grandes surfaces défendue par l'ancien gouvernement et pour l'heure réaffirmée par le nouveau. La disposition incriminée tend à redéfinir le "seuil de revente à perte", un système édifié à juste titre par la loi Galland pour maintenir un équilibre entre les différentes formes de commerce. Le moyen de la contestation est un courrier adressé à Dominique de Villepin (extraits ci-contre), assorti d'un communiqué diffusé à la presse. Les signataires enfin, sont les Présidents des organisations profession-

nelles concernées, Claude Bellot pour la Confédération générale de l'alimentation en détail -CGAD-, Jean-François Roubaud pour la Confédération générale des petites et moyennes entreprises -CGPME-, Jean-Michel Lemétayer pour la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles -FNSEA-, et Pierre Perrin pour l'Union professionnelle artisanale -UPA-. Ces derniers ne manquent pas d'arguments pour fustiger la remise en cause du seuil de revente à perte : guerre des prix destructrice d'emplois, disparition du commerce de proximité, déclenchement de nouvelles crises sanitaires, perte de confiance du consommateur au détriment de la croissance...

Nominations

UPA HAUTES PYRENEES
Michel Carnejac -CGAD-,
succède à la présidence à
Jean Estebenet -CAPEB-.

UPA HERAULT
Jean-François Louvet -CAPEB-,
succède à la présidence à
Jean Cros -CGAD-.

UPA VIENNE
Jean-Marie Bergier -CNAMS-,
succède à la présidence à
Jean-Jacques Dussoul -CAPEB-.

UPA DEUX-SEVRES
Christian Mousseau -CNAMS-,
succède à la présidence à
Michel Eprincharde -CAPEB-.

UPA GERS
Louis Abones -CAPEB-,
succède à la présidence à
Christian Olié -CNAMS-.

UPA AQUITAINE
Christian Rampnoux -CAPEB-,
succède à trois co-présidents
- CAPEB - CNAMS - CGAD -.

UPA LANGUEDOC-ROUSSILLON
Jean-Louis Pages -CGAD-,
succède à la présidence à
Jean-Claude Nadal -CNAMS-.

Ils ont dit

"Les producteurs agricoles ne peuvent continuer de vendre en dessous de leurs coûts de production..."

Outre la fragilisation des petites enseignes et des autres réseaux de distribution, la guerre des prix conduira à la disparition du commerce de proximité qui, ne bénéficiant pas de la manne des marges arrière, ne pourra faire face au prix d'appel de la grande distribution..."

Pour survivre, elles (les PME fournisseurs) devront réduire leurs coûts au maximum et donc licencier, à défaut elles perdront le peu de place qu'elles occupent encore dans les linéaires..."

La course au prix bas favorise le risque de crise sanitaire..."

Extraits du courrier des Présidents des quatre organisations professionnelles au Premier ministre.

L'instance nationale provisoire en perspective

Suspendues dans un premier temps par une décision du Conseil d'Etat en date du 16 mai, les élections des membres de l'instance nationale provisoire du Régime social des indépendants ont finalement été fixées au 21 juin pour la CANCAVA et la CANAM, et au 22 juin pour ce qui concerne l'ORGANIC. L'UPA réunira tous les administrateurs élus sur une liste d'union UPA - FENARA - UNCI - UNMTI, dès après le scrutin et à la veille de la mise en place de l'instance nationale provisoire qui devrait avoir lieu le 29 juin. Par ailleurs, sur recommandation de la commission sociale, l'UPA a écrit au gouvernement en vue de demander le report des élections au RSI proprement dit, au début de l'an prochain (fin des mandats des administrateurs actuels en mars 2006).

Calendrier parlementaire

L'urgence ayant été déclarée sur le projet de loi en faveur des PME, ce texte qui a été repris tel quel par Renaud Dutreil ne fera l'objet que d'une lecture par chacune des assemblées. Le Sénat l'examinera d'abord à compter de la mi-juin, de sorte qu'après examen par les députés, le projet pourrait aboutir dès le début juillet. En sens inverse, le projet de loi pour le développement des services à la personne a été étudié en premier lieu au Palais Bourbon et pourrait également être adopté définitivement avant le 14 juillet. Enfin, la loi habilitant le gouvernement à légiférer par ordonnances pour mettre en œuvre son plan d'urgence pour l'emploi, pourrait être présentée le 22 juin en Conseil des ministres et les ordonnances adoptées d'ici à la mi-juillet.

A l'écoute des UPA départementales et régionales

La "Journée des Présidents" a lieu cette année le 23 juin. Près d'une centaine de personnes venues des quatre coins de l'hexagone se réuniront ainsi à la Banque fédérale des banques populaires qui a bien voulu mettre ses locaux à disposition. Un large tour d'horizon de l'actualité du secteur sera au menu de cette journée : fonctionnement des UPA territoriales, résultats des élections aux CMA, projet de loi en faveur des PME, projet de loi pour le développement des services à la personne, projet de loi d'orientation agricole, Régime social des indépendants, FAF de l'artisanat, Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat, questions européennes... Le ministre en charge de l'artisanat, Renaud Dutreil, participera à cette rencontre.

Alain Audouard élu Président de la SIAGI

Artisan taxi, Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône et de la Chambre régionale Rhône-Alpes, Alain Audouard, a été élu à l'unanimité Président de la SIAGI, société de caution mutuelle garantissant les prêts bancaires aux petites entreprises. La SIAGI est le numéro un français de la garantie du financement de la reprise d'entreprises artisanales.

Cliquez sur "Les métiers de l'artisanat"

Une importante actualisation du site de l'UPA s'est achevée au début du mois de juin. En effet, la rubrique "Les métiers de l'artisanat" qui figure en page d'accueil a été largement actualisée et enrichie. Sur la base d'un travail initial de l'UPA et des organisations professionnelles du secteur, l'UPA, les CMA, le FNPCA et l'ONISEP, ont travaillé en commun à l'élaboration d'un outil performant de présentation des métiers et des filières de formation de l'artisanat. En attendant la version imprimée, rendez-vous sur www.upa.fr pour découvrir toutes les possibilités offertes par ce nouvel outil.

6 médaillés français

A l'issue des 37^{èmes} Olympiades des métiers qui ont eu lieu à Helsinki fin mai, l'équipe de France des métiers a récolté six médailles. Sophia Da Costa a obtenu l'or en coiffure, de même que Jérémy Jaegy et Christophe Dirry dans la catégorie jardinier-paysagiste. Il faut y ajouter une médaille d'argent (menuiserie) et deux médailles de bronze (contrôle industriel et cuisine).

27 MAI

Participation du Président de l'UPA aux Rencontres nationales de la -FNAT- Fédération nationale des artisans taxis, à Toulouse.

31 MAI

Audition du Président de l'UPA par Irène Tharin, députée chargée par le Premier ministre d'une mission relative à l'orientation scolaire.

1^{er} JUIN

Audition du Président de l'UPA par Alain Fouché, Sénateur, auteur d'une proposition de loi tendant à garantir l'équilibre entre les différentes formes de commerce.

2 JUIN

Participation du Président de l'UPA au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de l'Institut supérieur des métiers -ISM-.

5 JUIN

Diffusion sur France 3 de l'émission "Expression Directe" produite par l'UPA et consacrée au Régime social des indépendants -RSI-.

6 JUIN

Entretien à Maignon entre le Premier ministre et la délégation de l'UPA composée du Président et des Vice-Présidents.

7 JUIN

Audition du Président de l'UPA par la porte-parole du Groupe UDF sur le projet de loi pour le développement des services à la personne, Francis Vercamer.

14 JUIN

Participation du Président de l'UPA au Conseil d'administration du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat.

16 JUIN

Audition du Président et des Vice-Présidents de l'UPA par Jean-Louis Borloo et Gérard Larcher concernant le plan d'urgence pour l'emploi annoncé par le Premier ministre.



53, rue Ampère - 75017 Paris - Tél. : 01 47 63 31 31 - Fax : 01 47 63 31 10 - E-mail : UPA@wanadoo.fr